

**Un service au plus proche
de vos besoins**



INFORMATIQUE

Étude, Expertise, Conseil

DES MÉTHODES D'ACCOMPAGNEMENT ET FORMATIONS

Fort d'une expérience de presque 10 ans dans l'informatique et
l'informatique médicale

Qui sommes-nous

La NP2i est une société à taille humaine, l'expérience a débuté le 1er juillet 2017 à la suite logique d'une expérience dans différentes sociétés travaillant dans le milieu médical informatisé, pour l'amélioration de la gestion et du suivi du patient dans les milieux privé et public.

Que faisons-nous

Nos principaux domaines de compétences sont les suivants :

- >> L'étude de besoins.
- >> La gestion de projet.
- >> Le développement d'applications
- >> le développement de sites.
- >> L'accompagnement à l'utilisateur.
- >> La formation aux utilisateurs.

Nous contacter

+33761001986 | contactnp2i.eu
98 rue Henri Coste 13140 Miramas

Nos prestations de formation

Lieu de formation :

Toutes nos formations seront réalisées sur site dans une salle mise à disposition, disposant d'ordinateur (un par stagiaire) relié à l'application Xplore.

Nous pouvons prévoir d'utiliser du petit matériel fourni par la SAS (lecteur vital, microphone, vidéoprojecteur), tout autre matériel nécessaire à la formation vous sera demandé.

Quand :

Les interventions ont lieu entre lundi 14 heures et vendredi midi.

Les horaires : 9H00 – 12 H00 / 14H00 – 17 H00Ajouter quelques lignes dans le corps du texte

Les personnes ciblées par la formation :

Toute personne susceptible d'utiliser de près ou de loin les produits explore peuvent bénéficier d'une formation. Généralement les profils ciblés sont : les médecins, les secrétaires médicales, les manipulateurs, les secrétaires d'administration, les comptables.

Grilles tarifaires

Pour un médecin :

Durée : 3h00.

La formation a lieu en vacation avec cinq examens maximum.

Nous verrons comment utiliser le logiciel et gérer les modèles de documents (reconnaissance vocale possible).

" pas de création de statistiques "

Montant hors taxes : 1050 € journée soient 525 € pour trois heures

Pour un manipulateur :

Durée : 3h00.

La formation a lieu en salle de formation, par groupe de cinq maximum.

Nous verrons comment utiliser le logiciel et gérer les produits, dose.

" pas de création de statistiques "

Montant hors taxes : 1050 € journée soient 525 € par session

Pour une secrétaire :

Durée : 3h00 par module.

La formation a lieu en salle de formation, par groupe de cinq maximum.

Nous verrons comment utiliser les quatre modules permettant de savoir: gérer le planning du personnel, les rendez-vous, accueillir, côté, facturer, taper un compte rendu.

" pas de création de statistiques "

montant hors taxes : 525 € pour chaque module, soit 2100 € pour les quatre modules

Pour une secrétaire administrative/comptable :

Durée : 12h00.

La formation a lieu en salle de formation, par groupe de cinq maximum.

Nous verrons comment gérer les paiements organismes (FS, FSE, DRE, FT), les rejets, la comptabilité et rapprochement bancaires.

" pas de création de statistiques "

montant hors taxes : 2100 €

Formation spécifique

Des formations à la carte peuvent être demandées, ci-dessus n'apparaissent uniquement les formations standards. Toute une palette de formations telles que l'aide au paramétrage, transfert de compétences, installation de serveur de poste, etc. existe.

Comme pour toutes les formations le tarif à la journée de ces formations est de 1050€ hors-taxes.

Merci de bien vouloir nous contacter si une telle formation est nécessaire.

Conditions Générales de Vente et d'Utilisation

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Etude Expertise Informatique (dénomination sociale) et de son client dans le cadre de la vente des marchandises ou prestation suivantes : Matériels informatiques, licence de logiciel édité ou non par la présente société, prestation de formation, maintenance, gestion de projet et/ou étude de projet, développement personnalisé.

Toute prestation accomplie par la société Etude Expertise Informatique implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises ou services vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport de douane et d'emballage applicables au jour de la commande.

La société Etude Expertise Informatique s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Etude Expertise Informatique serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par Virement ;

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société Etude Expertise Informatique une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Etude Expertise Informatique.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société Etude Expertise Informatique conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Etude Expertise Informatique se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société Etude Expertise Informatique ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Aix-En-Provence.

Fait à, le

(signature du client)

(signature du représentant légal la société)